

DELIBERATION N° 79/10 : ALLOCATION FORFAITAIRE 1977-78 FOND SCOLAIRE  
ECOLE PRIMAIRE PIERRE LOTI

Monsieur NEIGE présente à l'Assemblée le programme d'achat proposé par Monsieur le Directeur de l'école primaire mixtē P.LOTI, pour l'utilisation de l'allocation du Fond scolaire pour l'exercice 1977-78. L'ensemble de la fourniture s'élève à 7 506 F 04 et concerne du mobilier scolaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
après en avoir délibéré, DECIDE :

- approuve le programme d'achat de mobilier scolaire présenté par Monsieur le Directeur de l'école primaire mixte P. LOTI.
- le crédit nécessaire est inscrit au budget supplémentaire 1978, article 2142, programme 02/78.